



GUIDE PRATIQUE

**À DESTINATION DES FEMMES
ÉTRANGÈRES EN MARTINIQUE**



SITUATION
IRRÉGULIÈRE



ATTESTATION/RÉCIPISSÉ
DE CARTE DE SÉJOUR



DEMANDE
D'ASILE



TITRE DE SÉJOUR



REFUGIÉE/
PROTECTION



PERMIS DE SÉJOUR
PROVISOIRE

INTRODUCTION

Nous avons conçu ce guide pour vous aider à améliorer votre quotidien et dans vos démarches administratives.

En tant que femmes étrangère, nous savons qu'il est très compliqué de trouver certaines informations et de comprendre comment fonctionne le système et l'administration française.

Ainsi, ce guide regroupe des informations pratiques, des contacts et des conseils sur 7 thématiques.

Ne lisez pas tout car en fonction de votre situation administrative, vous avez différents droits et aides sur le territoire. Repérez votre couleur et parcourez le guide en repérant partout où votre couleur apparaît.

Mode d'emploi :



Sur la couverture, repérez la couleur du personnage qui correspond à votre situation administrative. Partout où vous verrez ce personnage, vous aurez accès au service décrit.

SOMMAIRE

1-RÉGULARITÉ SUR LE TERRITOIRE 5

1.1 - LES TITRES DE SÉJOUR 9

1.2 ACCOMPAGNEMENT POUR LE TITRE DE SEJOUR / ASILE 19

2-BESOIN D'AIDE JURIDIQUE ? 20

2.1 VOUS FAIRE ACCOMPAGNER POUR DES DIFFICULTÉS 21

2.2 LES PERMANENCES D'AVOCATES 24

3- LA SANTÉ 26

3.1 AVORTEMENT 34

3.2 DÉPISTAGE 36

3.3 CONSULTATION/ FAIRE EXAMEN 37

SOMMAIRE

4- LES AIDES 39

4.1 LES AIDES FINANCIÈRES 45

5 - LA FORMATION 48

6-LA PROSTITUTION 55

7-VOUS SUBISSEZ DE LA VIOLENCE? 57

NUMÉROS D'URGENCE 59

Consultez cette page pour savoir en quelques étapes comment obtenir un titre de séjour.

Quelle est votre situation ?

Vous avez une autre nationalité

Modifier ↩

Vous avez un visa de long séjour (VLS)

Vous avez un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS)

Vous demandez un 1^{er} titre de séjour

Vous avez un titre de séjour



1-RÉGULARITÉ SUR LE TERRITOIRE



L'administration municipale et les associations de Fort-de-France peuvent vous conseiller et vous orienter dans vos démarches pour obtenir un titre de séjour ou demander l'asile.

Il est important d'entamer les démarches le plus tôt possible afin d'éviter le risque d'être expulsé vers votre pays d'origine et de pouvoir travailler et vivre mieux en Martinique le plus rapidement possible.



Les mesures à prendre dépendent de votre situation et tout le monde est différent !

Demandez de l'aide à la Croix-Rouge ou au CDAD, ne vous débrouillez pas seule !



LE CDAD

- Centre départemental
d'accès aux droits



Le CDAD est un dispositif de l'État pour aider les personnes à faire valoir leurs droits sociaux, notamment ceux présentés dans ce guide : aide à la rédaction des demandes de carte de séjour, d'AME, de logement, pour l'inscription au Pôle Emploi, etc.



Permanences gratuites sans RDV



Du lundi
au vendredi
de 8 à 12 h.



0596 48 42 44
numéro gratuit
+3039



**Tribunal de
Fort de France**
35 Boulevard du General
de Gaulle, Fort de France



Même si les permanences ont lieu au tribunal, n'ayez pas peur d'y aller, aucune pièce d'identité ne vous sera demandée à l'entrée, les policiers fouillent seulement les sacs par mesure de sécurité.

Expliquez bien votre situation, n'ayez pas peur de raconter votre histoire, les personnes pourront ainsi mieux vous aider.



LA CROIX ROUGE

Lieu d'accueil de jour



Un service dédié aux personnes étrangères qui souhaitent régulariser le situation. La Croix Rouge étudie avec vous votre situation personnelle et vous accompagne pour présenter votre dossier soit pour un titre de séjour soit pour vous orienter vers les partenaires pour l'obtention de vos droits et ceux de votre famille.



La SPADA est un service spécifiquement dédié aux demandes d'asiles qui vous accompagne à compléter votre dossier OFPRA et vous domicilie pour être sure de recevoir votre courrier.



Prendre un RDV pour un entretien. Pour les demandeurs d'asile, présentez vous directement.

SPADA de Martinique



Du lundi au
vendredi :
8h30 - 12h30.



0596 72 19 17

68 Route de
Chateauboeuf
Fort de France

HEBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE DE MARTINIQUE



Du lundi au
vendredi,
de 8h à
17h.



0596 72 19 17



Residence Concorde
BT 25 appart 1
Le Vauclin

LIEU D'ACCUEIL DE JOUR - ESPACE SOLIDAIRE DE MARTINIQUE



Du lundi au
vendredi,
8h - 12h
13h -16h30.



0596 97 08 24



54 Rue
Petit Versailles
Saint Pierre



- ***Vous serez redirigées sur un lieu de permanence de la croix rouge en fonction de votre commune et des disponibilités***
- ***Choisissez de contacter le CDAD ou la Croix Rouge, aucun besoin de contacter les deux structures !***

1.1-LES TITRES DE SÉJOUR



Faire un enfant sur le territoire ne vous donne pas automatiquement le droit de rester légalement sur le territoire !

La préfecture délivre un titre de séjour, un récépissé, un visa en fonction de la décision rendue par : l'Ofpra pour les demandeurs d'asile, l'OFII pour le regroupement familial.



LE RÉCIPISSÉ/ ATTESTATION



Un document qui vous est délivré par la Préfecture lorsque vous déposez une demande de carte de séjour ou un dossier de demande d'asile. Avec ce document, vous ne pourrez pas être expulsée par la Police, gardez toujours une photocopie sur vous !



Rue Louis Blanc
(Angle de la rue Félix Éboué),
Centre Ville
Fort de France



Une fois votre dossier déposé à la Préfecture, si c'est la première fois, une attestation vous est remise le temps de l'étude du dossier, sauf si il s'agit d'un renouvellement de carte de séjour, un récépissé sera donné automatiquement. Un récipissé peut parfois vous donner le droit de travailler, lisez bien les indications inscrites sur votre récipissé ou votre attestation pour connaître vos droits !

Le service des étrangers est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Pour être sûre d'être pris en charge, veuillez vous présenter à la réception (rue Louis Blanc) entre 8h00 et 9h00. Après 9 heures, en cas d'affluence, le service peut ne pas être en mesure de vous aider.

Si vous souhaitez retirer un récépissé (lorsque votre titre de séjour ou récépissé est sur le point d'expirer) et que votre titre de séjour n'est pas concerné par la procédure dématérialisée, vous devez vous présenter au bureau **SANS RENDEZ-VOUS**.

Le service des étrangers vous reçoit sur rendez-vous pour :

- le retrait d'un titre de séjour ou d'un document de voyage du lundi au vendredi de 8h00 à 9h00, sur présentation du document retrait SMS.
- le retrait d'un kit médical (appel téléphonique après présentation par courrier)
- le retrait d'un laissez-passer (appel téléphonique après présentation par courrier).

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION



[etrangers@martiniqu
e.pref.gouv.fr](mailto:etrangers@martinique.e.pref.gouv.fr)
(urgence uniquement)



Rue Louis Blanc (Angle
de la rue Félix Éboué)
Fort de France

DEMANDE DE PERMIS DE SÉJOUR

Il existe deux façons de demander un permis de séjour (première demande et renouvellement) :

- par voie électronique

contact-prefecture@martinique.pref.gouv.fr

etrangers@martinique.pref.gouv.fr

- ou par voie postale.

La demande de titre de séjour en ligne se fait sur le site de l'ANEF.

(Pour accéder au site de l'ANEF, scannez le qrcode).



DEMANDEURS D'ASILE

Les demandeurs d'asile seront reçus du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Le renouvellement de l'attestation de demande d'asile doit uniquement être envoyé par la poste ou déposé dans la boîte aux lettres (rue Louis Blanc).

PARENT D'UN ENFANT FRANÇAIS

Les étrangers parents d'un mineur français reçoivent automatiquement une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" d'une durée d'un an.

La résidence de l'enfant en France doit être stable et durable. Il n'est pas nécessaire que le parent étranger soit entré légalement sur le territoire.

LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS QUI S'ENGAGENT DANS UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA PROSTITUTION

Le préfet peut délivrer une carte de séjour temporaire à l'étranger qui s'engage dans un parcours de sortie de la prostitution.

Cette carte de séjour temporaire, qui donne droit au travail, est délivrée pour une durée de 6 mois. Elle est renouvelable pour la durée du programme, sa durée totale ne pouvant excéder 24 mois.



LA CARTE DE RÉSIDENT

Les longs séjours



Donne l'autorisation de résider en France et d'avoir une activité professionnelle (salarisée, ou non salarivée). La Carte de résident est valable 10 ans, renouvelable.

Epoux/se de français, personne de nationalité étrangère entré dans le but du regroupement familiale. C'est la Préfecture, l'Ofpra et l'OFII qui étudie les demandes



Prendre un RDV pour un entretien.



Lundi, mardi, jeudi de
8h à 12h et de 14h30 à 16h.
Mercredi et vendredi de
8h à 12h.



Préfecture de Fort de France
Rue Louis Blanc
(Angle de la rue Félix Éboué),
Centre ville de Fort de France



De lundi à vendredi de
8h à 12h.
Lundi, mardi et jeudi de
14h à 16h30 sur RDV



Sous-Préfecture de Trinité
Rue Joseph Lagrosillière
La Trinité



Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30
et de 14h30 à 16h30 sur RDV.

Mercredi et vendredi de
8h30 à 12h30



Sous-Préfecture de Saint Pierre
Rue Caylus, 21 (ancienne trésorerie) -
Saint Pierre



Du lundi au vendredi de
8h à 12h



Sous-Préfecture Marin
Morne Désir
Marin



*En plus de la préfecture le CDAD ou la CROIX ROUGE peuvent vous aider !
La carte de résident est payante sauf pour les personnes victimes de violence
conjugales, de victimes de la traite d'êtres humains ou proxénétisme.
Pensez à déposer votre dossier 2 mois avant la fin de validité de votre titre de
séjour actuel !*



LA CARTE DE RÉSIDENT



Les personnes résidant en France depuis au moins 5 ans avec un ou plusieurs titres de séjour (long séjour, séjour temporaire visiteur, temporaire / pluriannuelle vie privée et familiale, salarié, entrepreneur, passeport talent, carte résident. Pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI)



Prendre un RDV pour un entretien



Lundi, mardi et jeudi de
8h à 12h et de 14h30 à 16h.
Mercredi et vendredi de
8h à 12h



Préfecture de Fort de France
Rue Louis Blanc
(Angle de la rue Félix Éboué),
Centre ville de Fort de France



Du lundi au vendredi de
8h à 12h
Lundi, mardi et jeudi de
14h à 16h30 sur RDV



Sous-Préfecture de Trinité
Rue Joseph Lagrosillière
La Trinité



Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30
et de 14h30 à 16h30 sur RDV
Mercredi et vendredi de
8h30 à 12h30



Sous-Préfecture de Saint Pierre
Rue Caylus, 21 (ancienne trésorerie) -
Saint Pierre



Du lundi au vendredi de
8h à 12h.



Sous-Préfecture Marin
Morne Désir
Marin



Vous devez gagner au moins le Smic (1 390, 70€ / mois pour 35 heures de travail avec un contrat régulier, sans compter vos allocations et prestations familiales). Sauf si vous bénéficiez de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI).



AUTORISATION PROVISOIRE DE SÉJOUR

L'autorisation provisoire de séjour (APS) est un document qui permet de rester exceptionnellement et temporairement en France sans avoir de titre de séjour. Il est délivré:



- dans le cadre des Parcours de sortie de la prostitution;
- pour les femmes employées dans les métiers en tension;
- pour les parents d'enfant malade.

L'APS est pas garantie.

La Croix Rouge vous reçoit en entretien pour comprendre votre situation. C'est elle qui s'occupera des démarches administratives en cas d'entrée dans un parcours de sortie de la prostitution.



Prendre un RDV pour un entretien



0596 31 63 22



Croix Rouge Française
Avenue Jacques ROUMAIN
Quartier Dillon,
Fort de France



Seulement pour les femmes ayant débuté un parcours de sortie de la prostitution (voir le chapitre 6 "Parcours de sortie de la Prostitution")



LA DEMANDE D'ASILE



Une protection de la France entre 4 et 10 ans, seulement si votre pays ne peut vous protéger. Si votre demande est acceptée, vous devenez Réfugiée.

Ce sont la Préfecture, l'OFII et l'Ofpra qui étudient les demandes.



Rapprochez-vous de la Croix Rouge pour vous faire accompagner dans votre demande !

Commencez les démarches dans les 120 jours suivant votre arrivée sur le territoire.



0596 72 19 17



Croix Rouge Française
Avenue Jacques ROUMAIN
Quartier Dillon
Fort-de-France

L'étude de votre dossier prendra minimum 6 mois durant lesquels vous n'aurez pas le droit de travailler légalement.



Le statut de réfugié est très difficile à obtenir : il vous faut être persécutée par l'État de votre pays (homosexualité, opposante politique, menaces de mort...) et donc prouver que votre pays ne peut pas vous protéger (la non prise en compte des plaintes ou l'absence de poursuites de votre agresseur dans votre pays n'est en général pas accepté).



1.2 - ACCOMPAGNEMENT POUR LE TITRE DE SEJOUR / ASILE

CROIX ROUGE DE CHATEAUBOEUF



05 96 31 63 23



**68 Route de
Chateauboeuf
FORT DE FRANCE**



Lundi -Mercredi : 08h00 -
12h30
Jeudi : 08h00 - 12h30,
13h30 - 16h30
Vendredi : 08h00 -
12h30, 13h30 - 15h30

POINT SERVICE PARTICULIER



596 696 45 44 89



Terres Sainville, 18
Rue Robespierre,
Fort de France



Lundi et jeudi 9-16
Mardi 8-12
Mercredi 8-15

2-BESOIN D'AIDE JURIDIQUE?



PORTER PLAINTE



Si vous êtes victime de violences conjugales, de violences avec un client, de harcèlement, de chantage, etc.



Contactez une association comme le Mouvement du Nid (WhatsApp +596 696 77 33 22), Culture Égalité (+596 696 19 91 58), l'Union des Femmes de Martinique (+596 596 71 26 26), le CDAD (+596 596 48 42 44) ou une autre association qui pourra vous accompagner et raconter votre histoire le plus fidèlement possible.



À la gendarmerie ou au commissariat de police, le service n'est disponible que pendant les heures de bureau.



17

(numéro gratuit)
Par téléphone, vous serez pris en charge 24 heures sur 24.



Commissariat de police ou gendarmerie de votre commune



**Obtenir le soutien d'une association pour de meilleurs soins !
N'omettez aucune information, dites toute la vérité.**

Vous êtes victime, n'ayez pas honte, au contraire ! Si vous êtes victime de violences, l'Etat français vous protégera quelle que soit votre situation administrative !

2.1- OBTENIR UN ACCOMPAGNEMENT FACE AUX DIFFICULTÉS



LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT



Des permanences d'information et de consultations juridiques gratuites. C'est aussi un lieu gratuit d'accueil, d'information et de consultation juridique animé par un greffier de justice.



Allez aux permanences directement sans RDV ou prenez RDV par téléphone.



Du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Jeudi de 8h à 12h.
Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h.

3 Permanences des avocats par mois:
Le 2ème et dernier vendredi de 14h00 à 17h00
Le 1er samedi de 10h00 à 12h00



0596 39 32 93



8 Rue du
23 mai 1848
Terres Sainville
(Fort de France)



05 96 51 31 28



**Point-de justice
Lamentin**

36 rue Pierre Zobda-
Quitman
Le Lamentin



CDAD



0596 48 42 44



**Tribunal de
Fort de France**

35 Boulevard du General
de Gaulle, Fort de France

ASSOKA



Cette association de juristes et d'avocats a pour but de défendre les droits des personnes de nationalité étrangère et Caribéenne résidant en Martinique. Si vous avez un soucis d'ordre juridique ou en risque d'expulsion, contactez l'Assoka par téléphone !



0596 71 67 30



assokaraib@yahoo.fr



Si contacter le CDAD vous fait peur, appelez l'Assoka !



2.2 – LES PERMANENCES D'AVOCATES



RDV gratuits avec une avocate (uniquement pour les femmes)



Prendre un RDV pour un entretien

L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE



Deux vendredi par
mois



0596 71 26 26



17 Rue Lamartine
Fort de France

CULTURE ÉGALITÉ



596 696 19 91 58



158 Rue Victor Hugo,
Centro urbano
Fort de France



1 fois par mois



+596 696 97 88 20



122 Rue Lamartine
Fort de France



Ce sont des associations féministes qui seront toujours du côté des femmes, vous pouvez leur faire confiance !

3-LA SANTÉ



En étant sur le territoire français, vous avez le droit de vous faire soigner, vous faire dépister, suivre votre grossesse, avorter ou autre, peu importe votre situation administrative !

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX



DISPOSITIF PASS



Suivi de grossesse ou d'urgence médicale. La permanence des soins est destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes qui ne bénéficient pas de l'AME ou de la sécurité sociale.

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone avec la PASS ou demander à l'accueil où se trouve la PASS et attendre votre rendez-vous. Présentez-vous à l'assistante sociale dès que vous la voyez ; elle vous proposera peut-être d'aller d'abord vous faire soigner, puis d'aller la voir.



Prendre un RDV pour un entretien. En cas d'urgence, rendez vous directement à l'hôpital



0596 53 69 68



**Maison de la femme, de la mère
et de l'enfant (MFME)**
CHU de Fort de France



0596 55 20 00



CHU Meynard
(Hôpital Pierre Zobda Quitman 2)
CHU de Fort de France



0596 66 46 00



CHU Trinité
(Hôpital Louis Domergue)
Rue du Stade, **La Trinité**



N'hésitez pas à consulter pour toute urgence médicale, la PASS est gratuite pour toutes !

CROIX ROUGE DE CHATEAUBOEUF



Lundi -Mercredi : 08h00 -
12h30
Jeudi : 08h00 - 12h30,
13h30 - 16h30
Vendredi : 08h00 -
12h30, 13h30 - 15h30



05 96 31 63 23



**68 Route de
Chateauboeuf
FORT DE FRANCE**



AME (AIDE MÉDICALE D'ÉTAT)



L'AME vous permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % de vos soins médicaux et hospitaliers, sans avoir à avancer les frais.



S'adresser auprès d'un CCAS qui transmet ensuite le dossier à l'assurance maladie dans un délai de 8 jours

Ou

Aller directement aux permanences du CDAD (voir chapitre 1)



Du lundi
au vendredi
de 8 à 12 h
(CDAD voir
chapitre 1)



0596 48 42 44
(CDAD)



CDAD
ou le **CCAS**
de votre commune



1- L'AME s'adresse aux résidentes sur territoire depuis plus de 3 mois sans interruption.

2 - Vos enfants scolarisés, de moins de 16 ans et jusqu'à 20 ans bénéficient de l'AME

3 - Certains frais médicaux ne sont pas remboursés : acte technique, examen, médicament et produit nécessaires à la réalisation d'une aide médicale à la procréation, cure thermale.



MOUVEMENT DU NID



N'hésitez pas à contacter le Mouvement du Nid (par message WhatsApp au +596 696 71 66 22), elles peuvent prendre RDV pour vous si besoin.

N'hésitez pas à consulter pour toute urgence médicale, la PASS est gratuite pour toutes !



+596 696 97 88 20



**122, Rue de Lamartine
Fort de France**

POINT SERVICE PARTICULIER



L'association vous accompagne dans votre démarches administratives sur l'ensemble du territoire.



596 696 45 44 89



**Terres Sainville, 18
Rue Robespierre,
Fort de France**



Lundi et jeudi 9-16
Mardi 8-12
Mercredi 8-15



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS



**Contactez le CCAS
le plus proche de
votre commune**



PUMA

Protection universelle maladie



Permet d'être remboursée pour les frais médicaux. C'est-à-dire que vous payez vos frais de santé, et que l'assurance maladie vous rembourse ensuite uniquement « la part de la sécurité sociale »



Compléter un formulaire à l'assurance maladie, donner un RIB, une photocopie de autorisation de séjour (titre de séjour, attestation d'asile...) et un justificatif de domicile. Ou demandez de l'aide au CDAD ou à La Croix Rouge.

CGSS - Assurance Maladie



Plusieurs point d'accueil :

Fort de France, Le Lamentin, Schoelcher, Le François, Rivière Salée, Saint Pierre, La Trinité, Le Lorrain.



Il faut travailler ou résider en France de manière stable et régulière (depuis au moins 6 mois).



CCS - Complémentaire Santé Solidaire



Permet de bénéficier d'un remboursement à 100% de vos soins médicaux, sans avoir à avancer les frais.



Pour vous faire rembourser vos soins médicaux commencez par faire une demande de votre carte vitale sur le compte

AMELI.fr

Ou demandez de l'aide au CDAD ou à La Croix Rouge.



AMELI.FR



3.1 - AVORTEMENT



Avoir un enfant est une grande responsabilité qui nécessite beaucoup d'argent, de soin, de temps et une situation stable. C'est un choix qui dure toute la vie et qui ne doit pas être pris à la légère ou sous l'influence d'une amie ou de l'entourage, si vous n'êtes pas prêtes et que votre situation ne permet pas de garder l'enfant, vous pouvez avorter, des solutions existent !

N'attendez pas trop longtemps, vous ne pourrez plus avorter après 12 semaines de grossesse !



AMIOF

Association Martiniquaise pour l'information et l'orientation familiale



Planning familial. L'avortement est remboursé à 100% par l'assurance maladie.

Les jeunes filles mineures sont dispensées d'avances de frais, sans l'accord des parents.



0800 08 11 11

Gratuit et anonyme

Ou

0596 67 40 58

0696 23 11 76



125-127 rue
Moreau de Jonnes
97200 **Fort de France**



CHU FORT DE FRANCE, CHU TRINITÉ, MFME



Avant de pouvoir avorter, vous devrez faire une échographie, en fonction de la taille de l'embryon, l'avortement sera effectué soit par prise de médicaments, soit par intervention chirurgicale.

Vous aurez une consultation avec un médecin et pouvez avoir un soutien psychologique.



Appelez le numéro gratuit et anonyme ou envoyez un WhatsApp au Mouvement du Nid (+596 696 77 33 22) qui vous accompagnera, vous n'êtes pas seule !



0800 08 11 11

Gratuit et anonyme



CHU Fort de France
CHU Trinité,
MFME



Même si vous n'avez pas de couverture maladie, vous pouvez bénéficier du dispositif PASS (voir début du chapitre 3), l'avortement est gratuit pour toutes.

3.2 - DÉPISTAGE



CEGIDD

Les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic



Vous avez eu des rapports non protégés ou un problème avec le préservatif ? Consultez dans les 48h !
En règle général, pensez à faire un dépistage régulièrement (IST et MST), le CEGID est gratuit et anonyme pour toutes!



Prennez RDV par téléphone.

En cas de rapport non protégé, consultez dans les 48h !



Du lundi et jeudi :
7h à 15h30
Mardi et mercredi :
7h à 13h.
Vendredi : 7h à 13h.



05 96 60 36 87



Dispensaire Vernes Monrose
Centre médico-social
13 route de la Folie
Fort de France



Lundi, mardi y mercredi :
13h30 à 17h.
Vendredi :
12h à 15h30.



0596 55 97 13



CHU Pierre Zobda
Quitman
Nivel 0, ala D
Fort de France

3.3 CONSULTATION/ FAIRE EXAMENS

La santé féminine ou autres



MOUVEMENT DU NID



Elle vous accompagne lors de vos examens gynécologiques, ophtalmologiques, dentaires, etc. Si vous avez un problème de santé, n'attendez pas pour nous consulter.



+596 696 97 88 20

Envoyez un message vocal et écrit sur WhatsApp

Psychologue créolophone - lundi sur RDV (10-14h)

Psychologue espanophone - mardi sur RDV (9-16h)

Médecin générale - 2 fois par mois sur RDV (9-17h)

Infirmière - 2 jeudi par mois sur RDV

Gynécologue - 1x par mois sur RDV (9-13h)



Si vous souhaitez faire appel aux services de psychologues et de professionnels de la santé, contactez l'association



CENTRE DE VACCINATION



Sans RDV, présentez vous à l'accueil.

Gratuit pour toutes les personnes et enfants à partir de 6 ans)



Lundi, mardi et mercredi :
7h15 à 9h



0596 76 57 36



Sainte-Thérèse
Avenida Maurice
Bishop Immeuble du
Port
Fort de France

CHU DE MARTINIQUE - SITE P.ZOBDA QUITMAN



0596 76 57 36



Quartier la Meynard,
Fort-de-France

4-LES AIDES



HÉBERGEMENTS D'URGENCE



Vous êtes victime de violence conjugale ou ne pouvez plus rester chez les personnes qui vous hébergent. Le numéro d'urgence (115) vous répondra et tentera de vous proposer une solution d'hébergement d'urgence



ALEFPA / CHRS /CHS pour femmes et enfants, le Cendra pour les femmes victimes de violences conjugales, le SIAO



Toutes les demandes doivent passer par le **115** ou pas une assistante sociale (CCAS ou Mairie)



Toutes les assistantes sociales dans les CCAS, CIAS et les mairies



- 1- En cas de violence faire un dépôt de plainte avant de faire votre demande
- 2- Si vous êtes demandeur d'asile et que vous subissez de la violence conjugale, vous devrez **ABSOLUMENT** porter plainte pour qu'une solution vous soit apportée.
- 3- Si aucune solution ne vous est apportée par le 115, contactez une association (l'Union des Femmes Martinique, Culture Égalité, la Croix Rouge, le Mouvement du Nid...), elles feront le maximum pour vous aider.



DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



Il vous permet de bénéficier d'un Hébergement à Loyer Modéré (HLM) grâce à vos ressources et au cumul des aides de la CAF (APL : Aide Personnalisée au Logement).



Rendez-vous au CCAS de votre commune ou à la mairie pour vous aider à remplir le formulaire de demande de logement. Vous pouvez également demander une aide lors des permanences du CDAD (chapitre 1).



Vous ne pouvez pas choisir votre lieu de résidence, un logement vous sera proposé en fonction de la constitution de votre foyer et des logements disponibles. Les délais d'attente peuvent être très longs et votre dossier peut être perdu, n'hésitez pas à demander régulièrement à votre assistante sociale l'état d'avancement de votre demande.

cette demande peut se faire en ligne : **demandedelogementsocial.gouv**

Vous pouvez actualiser la demande à n'importe quel moment, afin d'indiquer des changements. **Et tous les ans il faut faire le renouvellement**



LES APL



Les Aides Personnalisées au Logement (APL) sont des compléments de revenus pour payer le loyer. Pour bénéficier de l'APL, il faut d'abord être locataire ou sous-locataire (déclaré au propriétaire). Les personnes qui ne sont pas éligibles à l'APL seront automatiquement redirigées vers l'ALS (Allocation de Logement Social).



*Vous pouvez le faire seule sur **caf.fr** ou demander au CDAD de vous accompagner.*



Se rendre sur le site **caf.fr**

Il faut fournir : le Titre de séjour, RIB, Attestation de loyer complétée, datée et signée par votre propriétaire



CAF



1- *Votre propriétaire peut choisir que l'APL lui soit versée directement.*

2- *Si la proposition d'ALS ne vous est pas proposée après refus de l'APL, **demandez-la.***



LES COLIS ALIMENTAIRES



Des colis alimentaires peuvent vous être offerts sur une durée limitée dans le temps par le Secours Adventiste, le Secours Catholique, le Fourneau Économique, Banques Alimentaires de Martinique ou une autre association. Dans la plupart des cas, il faut au moins avoir entamé une démarche de régularisation sur le territoire.



Demandez à votre assistante sociale de faire une demande de colis alimentaire pour vous.



CCAS DE VOTRE COMMUNE OU DE VOTRE QUARTIER

Votre assistante sociale (CCAS ou mairie) fera la demande pour vous, demandez lui un RDV.



Il s'agit d'une aide ponctuelle !



DES ACHATS PAS CHER



Des objets et vêtements de deuxième main (non neufs, mais en bon état) à des prix très réduits. Ces boutiques vous aideront à dépenser moins, pensez-y, notamment pour le matériel pour les bébés.



0596 97 08 24



VESTI BOUTIQUE
54 rue du petit Versailles
Saint Pierre



0596 76 38 18



ACISE
7 rue François Arago
Fort de France



0596 63 50 94



SECOURS CATHOLIQUE
50 rue Robespierre
Fort de France



0696 789 444



Jeudi 9-12
Vendredi 9-12/14-17



TROIS LIEU TI -MOUN

Espace de don
9 rue Robespierre
Fort de France

4.1 LES AIDES FINANCIÈRES



ADA (ALLOCATION POUR DEMANDEUR D'ASILE)



Une aide financière chaque mois. Elle fait partie des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) pour toute personne demandant l'asile, qui vous sont expliquées lors du RDV avec l'OFII. Elle est temporaire. L'OFII est le seul responsable des CMA en Martinique.



Déposer une demande d'ADA à la préfecture ou, à titre exceptionnel, à l'OFII. Fournir une attestation ou un récépissé de demande d'asile, les justificatifs de ressources et de composition familiale, le RIB. Déclarer à l'OFII votre domicile, votre activité professionnelle, vos ressources et ce dont vous et votre famille disposez.



Lundi, mardi et jeudi : de
08h00 à 12h00 et de
14h30 à 16h00
Mercredi et vendredi : de
08h00 à 12h00



0596 39 36 00



Préfecture Martinique
ou **OFII**
Rue Louis Blanc
Fort-de-France



Si vous ne percevez pas l'Ada, demandez un RDV avec l'OFII ou signalez votre cas à La Croix Rouge.



RSA (REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE)



Le RSA est une aide financière de l'État reçue à chaque début de mois. Il est calculé par la CAF en fonction de la composition de votre foyer et de vos revenus.



En vous inscrivant à la CAF vous devez fournir vos justificatifs de ressources des trois derniers mois. Il faut avoir 5 titres de séjour consécutif (5ans) permettant de travailler / être titulaire de la carte de résident / avoir le statut réfugié / être reconnu apatride / être bénéficiaire de la protection subsidiaire.



caf.fr

ou

CDAD

ou ton assistante sociale (CCAS)



Tous les 3 mois, vous devez déclarer vos ressources, si vous ne faites pas, vous ne percevrez plus vos allocations et devrez commencer votre inscription.



LA CANTINE DES ENFANTS



Bénéficier d'un tarif réduit pour la cantine de vos enfants.



Rapprochez-vous de votre **CCAS** qui est en contact direct avec les organismes. Il recensera votre besoin puis reviendra vers vous.



DEMANDER DE L'AIDE AU CCAS



Les CCAS possèdent une double fonction :

- Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...)
- Dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Si vous êtes en difficulté, les assistantes sociales du CCAS de votre lieu de résidence peut vous aider.

5-LA FORMATION



COURS DE FRANÇAIS DU MOUVEMENT DU NID



Des cours de Français en groupe par niveau gratuits pour les femmes étrangères.



Faire une demande d'inscription par WhatsApp, puis passer un test de niveau.



+596 696 97 88 20



122 Rue Lamartine
Fort de France



Il ne s'agit pas de cours délivrant un certificat officiel de Français. Si vous souhaitez, participer au cours de FLE, contactez l'association



OFII ET LE CIR



L'OFII propose le CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer dans le monde du travail, qui comprend entre 100 et 600 heures de cours de français selon leur niveau.



Dans un premier temps la personne de nationalité étrangère doit s'inscrire dans un parcours CIR auprès de l'OFII où elle bénéficie d'un accompagnement de la part des acteurs des services publics de l'emploi (France Travail, Mission Locale).



Se renseigner auprès de l'OFII au moment de la création de la carte de séjour

Contactez l'Ofii de Guadeloupe pour les jours et horaires de séjour en Martinique

590 590 90 01 83



OFII
(Office français de l'immigration et de l'intégration)



S'adresse aux personnes en situation régulière depuis moins de 5 ans sur un territoire national signataire du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et en recherche d'emploi (Inscrits à France Travail)

OBTENIR LA RECONNAISSANCE D'UN DIPLÔME ÉTRANGER

Vous souhaitez faire reconnaître votre diplôme étranger pour étudier ou travailler en France ?

Le Centre Enic-Naric : Centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes peut vous fournir une attestation de reconnaissance de votre diplôme étranger, appelée attestation de comparabilité. Cette information vous concerne quelle que soit votre nationalité.

Centre Enic-Naric





LE PASSEPORT EUROPÉEN POUR LES QUALIFICATIONS DES RÉFUGIÉS



Le passeport européen des qualifications pour les réfugiés est un document qui vous permet de prouver vos qualifications, vos compétences (ce que vous savez faire) et votre expérience professionnelle.

Il est destiné aux réfugiés et aux demandeurs d'asile qui n'ont pas emporté de diplôme avec eux lorsqu'ils ont quitté leur pays.

1

Envoyez un courriel à cette adresse refugees.qualifications@coe.int

En réponse, vous recevrez un dossier de candidature par e-mail.

2

Remplissez le formulaire que vous avez reçu par e-mail

3

Votre candidature a été retenue : vous serez convoqué à un entretien par vidéoconférence au cours duquel vos connaissances et compétences seront testées.

4

Si la décision est positive :
Vous recevrez un passeport européen de réfugié.



FRANCE TRAVAIL (ANCIEN POLE EMPLOI)



France travail est l'organisme français pour la recherche d'emploi. Vous pouvez vous rendre sur le site internet pour consulter les différentes offres à pourvoir. En étant inscrite à France Travail, vous pouvez demander le financement d'une formation. Si vous avez travaillé au moins 6 mois, vous avez le droit à une allocation chômage.



Demandez un RDV à votre conseiller pour qu'il vous propose des offres ou pour avoir accès à des formations. Pour qu'une formation soit acceptée, vous devrez présenter un devis. Votre formation a plus de chance d'être financée si elle vous permet de trouver un emploi dans un secteur qui recrute beaucoup.



Le France Travail relatif à
votre lieu d'habitation



Il faut se connecter (s'actualiser) toutes les fins de mois pour s'actualiser, si vous oubliez, vous serez radiées et il faudra alors tout refaire.



LES UNIVERSITÉS POPULAIRES



L'Université Populaire permet d'offrir un accès à l'enseignement théorique et pratique à tous.

Elle s'adresse à toutes les personnes manquant de moyens mais souhaitant tout de même poursuivre des études.

Mis en place par l'AUPF (Association des Universités Populaires de France).



Université du Temps Libre de
Ducos (UTL Ducos)



05 96 54 95 63



RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE PAYS D'ORIGINE



L'OFII met en place des programmes spécifiques d'aide à la réinstallation pour celles qui souhaitent créer une activité économique dans leur pays d'origine et leur propose alors un accompagnement financier et technique.

L'OFII assure la mise en oeuvre des dispositifs d'aide au retour volontaire des étrangers en situation irrégulière qui souhaitent regagner leur pays et accompagner ceux, sans ressources, qui souhaitent bénéficier d'une aide au retour humanitaire.



Demandez un RDV à l'OFII.

Le rendez-vous individuel organisé avec un conseiller de l'OFII permet de définir vos besoins et de vous orienter.



Vous devez être en situation irrégulière en France, ou engagée dans une procédure de demande d'asile (que vous ne souhaitez pas poursuivre ou qui a été refusée) ou reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

6-LA PROSTITUTION



PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION



Programme qui permet aux femmes en situation de prostitution de sortir de la prostitution en intégrant un parcours de sortie. En signant le contrat, vous êtes reconnue comme étant victime et vous avez accès à l'APS (voir chapitre 1), un logement, des aides financières, une formation professionnelle et un accompagnement social et



0596 73 85 13



Croix Rouge

195 rue Léona Gabriel, Quartier
Dillon, Fort de France

+596 696 71 66 22

Mouvement du Nid
(Association)



Une fois le contrat signé, il est absolument interdit de se prostituer sous peine que le parcours soit interrompu. Les Parcours de sortie de la prostitution sont réservés aux personnes qui se prostituent (même occasionnellement) et qui sont prêtes à changer de vie.



MOUVEMENT DU NID



L'association est composée de militantes et bénévoles qui savent que la prostitution est une violence faite aux femmes et qui accompagnent et soutiennent de manière inconditionnelle les femmes qui en sont victimes (santé, psychologique, social, amical, ...).



Laissez un message vocal ou écrit sur WhatsApp, en français, en créole ou en espagnol, les accompagnantes sociales vous rappelleront et prendront RDV avec vous.



+596 696 71 66 22



Dans toutes la Martinique

7- VOUS SUBISSEZ DE LA VIOLENCE?



CULTURE ÉGALITÉ



Association féministe composée de femmes uniquement qui accompagnent et soutiennent toutes les femmes de manière inconditionnelle. Elles pourront vous accompagner pour vous conseiller, vous aider si vous souhaitez porter plainte, prendre de vos nouvelles.

Cellule d'écoute pour les femmes victimes de violences celles souhaitant défendre leurs droits.



Appelez ou laissez un message WhatsApp.



+596 696 19 91 58



158
Rue Victor Hugo
Fort-De-France



LA UFM - LA MAISON DE SOLANGE



Union des femmes est une association qui a pour objectif d'accueillir et accompagner les femmes victimes de toutes sortes de violence.

Il y a une cellule d'écoute et d'accompagnement aidant les femmes, les mères et leurs enfants, un espace bien-être est à disposition, possibilité de manger, se doucher, d'avoir accès à une laverie et une bagagerie.



Du lundi au jeudi :
de 8h30 à 16h.
Le vendredi:
de 8h30 à 13h30.



0596 71 26 26



17 Rue de
Lamartine
Fort de France



LES NUMÉROS D'URGENCE

LA POLICE



Appeler la Police en cas d'urgence, dans les cas de violences immédiates afin qu'ils puissent vous protéger !
C'est un numéro gratuit.



17



Pour toute la Martinique

LE SAMU



Appeler le SAMU en cas d'urgence médicale (malaise, crise...) !
C'est un numéro gratuit.



15



Pour toute la Martinique

LES POMPIERS



Appeler les pompiers en cas d'urgence (incendie, premiers secours, malaise cardiaque...) !
C'est un numéro gratuit.



18



Pour toute la Martinique

LES INTERVENANTS SOCIAUX DE LA GENDARMERIE



Intervenantes sociale de la Gendarmerie qui sont à l'écoute des victimes sur le plan psychologique pour les préparer ou bien les informer des différentes procédures lors de leurs procédures.



| 17

Et demandez
l'intervenante sociale



Pour toute la Martinique

REMERCIEMENTS

ELLES ONT INSPIRÉ CE GUIDE

Merci à toutes les femmes avec qui le Mouvement du Nid Martinique a pu échanger au fil des rencontres. Vous êtes des battantes !

ELLES ONT RÉDIGER CE GUIDE

Toute l'équipe du Mouvement du Nid Martinique s'est mobilisée pour chercher, vérifier et regrouper les informations. Merci à elles !

Merci également à tous les partenaires associatifs qui ont vérifié les informations et donné leurs précieux consiels : La Croix Rouge et Culture Égalité !

ILS ET ELLES ONT FINANCÉ CE GUIDE

La réalisation de ce guide n'aurait pas été possible sans le soutien financier de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et l'AGRASC pour la version mises à jour. Un grand merci !



Integra

